

MAIRIE
de
CUSY

330 Montée du Chef-lieu
74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

ARRETE DU MAIRE N° A2026-111 Domaine : Voirie
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DES BAUGES, ROUTE DES PLATTETS

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise INFORMATIKA NETWORK - représentée par SAHRAOUI HELMI, en date du 23/04/2026,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer la circulation sur la route des Bauge et sur la route des Plattets, en agglomération– 74540 Cusy (plan ci-après) pour permettre des travaux de réparation de conduite Télécom.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules empruntant la route des Bauges au niveau du numéro 770 et la route des Plattets au niveau du numéro 10, en agglomération, sera réglementée durant 1 journée sur la période du 07/05/2026 au 17/05/2026 (voir plan joint).

Article 2 : Les travaux empièteront sur la chaussée.

Article 3 : Aucun stationnement, ni dépassement ne sera autorisé.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise INFORMATIKA NETWORK – 18 rue Maria Callas – 93000 BOBIGNY

Article 6 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise INFORMATIKA NETWORK,
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 28 avril 2026
Le Maire,
Philippe VANSTEENKISTE



